

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 27 JANVIER 2026 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-six, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 janvier 2026, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEUD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents: MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, PEYRON Michel, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEUD Chantal, PARPILLON Christian, SILVE Wiebke, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, BOSQ Gustave, PARIS Bruno, MONTABONE Michel, BACHENET Claude, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor.

Absents excusés: SCARAFAGIO Stéphane donne pouvoir à EYMEUD Chantal, DIDIER Alexandre donne pouvoir à CEARD Audrey, MARROU Jehanne donne pouvoir à AUDIER Marc, METTAVANT Colette donne pouvoir à BERENGUEL Victor, GOURLAIN Mireille.

Absents: RIFFAUD Jean-Louis, PELLISSIER Robert, MAILLARD Laurent.

RAPPORT N°2026/12 : Convention de coopération « public-public » avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat pour la mise en œuvre de l'action « Qualification des filières courtes orientées vers l'intégration à une offre touristique » dans le cadre du projet de coopération transfrontalière franco-italienne « Terres Monviso + Attra(c)tive »

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la convention de coopération transfrontalière pour la réalisation du projet « Terres Monviso + Attra(c)tive » signée le 2 janvier 2025 avec l'ensemble du partenariat transfrontalier du projet, dont la Commune de Saluzzo, chef de file ;

Vu la convention d'attribution de subvention FEDER pour le projet « Terres Monviso + Attra(c)tive » signée le 12 février 2025 entre le chef de file et l'Autorité de gestion du programme I INTERREG VI-A ALCOTRA France-Italie ;

Considérant les objectifs et ambitions du groupe d'activités n°3.1 du plan de travail du projet sur l'organisation des filières courtes orientées vers l'intégration à l'offre touristique »,

Considérant le portage financier et opérationnel de l'action par la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour le compte de l'ensemble du partenariat français du projet ;

Considérant l'intérêt d'associer, côté français, la Chambre des Métiers de l'Artisanat PACA pour toucher au mieux les entreprises visées par l'activité sur le versant français du territoire des Terres Monviso ;

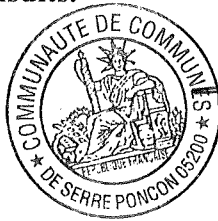
Considérant l'opportunité d'une coréalisation entre la Communauté de communes de Serre-Ponçon et la Chambre des Métiers de l'Artisanat PACA pour atteindre les objectifs de l'activité et concourir à la réalisation du plan de travail du projet ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** le recours à une convention de coopération de type « public-public » avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la coréalisation des activités mentionnées au groupe d'activités (WP) 3.1 du plan de travail du projet « Terres Monviso + Attra(c)tive » ;
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention présentée en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention et ainsi que tout autre document juridique, administratif, technique ou financier lié à la bonne exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD